



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MaxLife™ SAE 5W-30  
Huile moteur synthétique

Code du produit : 908758

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global  
Operations  
Wieldrechtseweg 39  
3316 BG Dordrecht  
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec  
le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDS@valvolineglobal.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

00-800-825-8654

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**



## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

### Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25-	Asp. Tox. 1; H304	>= 70 - < 80



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	xxxx 64742-65-0 265-169-7 649-474-00-6 01-2119471299-27- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3- DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS	84605-29-8 283-392-8 01-2119493626-26- xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 6,25 % Eye Dam. 1; H318 >= 12,5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 10,0 %	>= 1 - < 2,5
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	68784-26-9 272-234-3 01-2119524004-56- xxxx	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.



Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.  
Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone  
oxydes de soufre

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.



---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.



Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	167 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,08 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	80 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,167 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

	consommateurs		
--	---------------	--	--

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment marin	3480 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	43500 mg/kg
	Sol	8850 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : >= 240 min  
Épaisseur du gant : >= 0,35 mm  
Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.



---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	ambre
Odeur	:	huileux
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point d'écoulement	:	< -36 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	206 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	< 6.400 mPa.s (-25 °C)
Viscosité, cinématique	:	70,4 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

---

Densité : env. 0,848 gcm<sup>3</sup> (15,6 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques



**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

**DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

**PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

**Composants:**

**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

Evaluation : Légère irritation passagère  
Résultat : Légère irritation passagère

**DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

Evaluation : Légère irritation passagère  
Résultat : Légère irritation passagère

**PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS,  
ZINC SALTS:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour la peau.

**Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**Composants:**

**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

Evaluation : Légère irritation passagère  
Résultat : Légère irritation passagère

**PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS,  
ZINC SALTS:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

**Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:**



Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

#### Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test	:	répétez humaine patch test insulte (HRIPT)
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
-----------------------	---	---

#### Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation
-----------------------	---	--



métabolique  
Résultat: négatif

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

##### **DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le



Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10 mg/l Espèce: Invertébrés aquatiques

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Non classé sur la base des informations disponibles.

**DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Non classé sur la base des informations disponibles.



#### milieu aquatique

#### PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : **NOEC: 0,4 mg/l**  
Point final: **Test de Reproduction**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Espèce: **Daphnia magna (Grande daphnie )**  
Substance d'essai: **WAF**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 211**

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

#### Phenol, dodecyl-, sulfured, carbonates, calcium salts, overbased:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,0 mg/l**  
Durée d'exposition: **96 h**  
Type de Test: **Essai en semi-statique**  
Substance d'essai: **WAF**  
Remarques: **Aucune toxicité à la limite de solubilité**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1,0 mg/l**  
Durée d'exposition: **48 h**  
Type de Test: **Essai en statique**  
Substance d'essai: **WAF**  
Remarques: **Aucune toxicité à la limite de solubilité**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : **NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):**  
Point final: **Inhibition de la croissance**  
Durée d'exposition: **96 h**  
Type de Test: **Essai en statique**  
Substance d'essai: **WAF**  
Remarques: **Aucune toxicité à la limite de solubilité**

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.**



## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:**

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**  
Biodégradation: **1,5 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

#### **Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:**

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**  
Biodégradation: **< 10 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **Essai de Sturm modifié**  
Remarques: **Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.**

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **0,56**

#### **Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **9,5**

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA_P</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA_P</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Cargo)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA_P (Passager)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Les conditions de limitation pour les



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable  
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : 36, 36 bis  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4734

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)  
AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS  
ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire



Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### Inventaires

AllIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AllIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
MaxLife™ SAE 5W-30 Huile moteur synthétique

Version: 13.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 26/06/2025

Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Informations internes : 000000264932

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR